



Décision du Président n°2023-19

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT,

Vu la Délibération en date du 13 juillet 2020 visée en sous-Préfecture le 20 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la négociation, la renégociation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants dans la limite d'un plafond fixé à 500 000 € HT, et à passer les contrats d'assurance ;

Vu la Délibération n° 2023_86 du 20 septembre 2023 validant la mise en œuvre des titres-restaurant au bénéfice du personnel de la CCPR ;

Le Président a pris la décision suivante :

- Au regard du contexte inflationniste qui érode le pouvoir d'achat des agents en dépit des revalorisations de la valeur du point d'indice des fonctionnaires actées par le Gouvernement à hauteur de 3.5% en juillet 2022 et 1.5% le 1^{er} juillet 2023, la Communauté de Communes du Plateau du Russey - CCPR a entériné la mise en place du dispositif des tickets-restaurant au bénéfice de son personnel. La valeur faciale de chaque titre-restaurant a été fixée par l'organe délibérant à 10 €, la participation de l'employeur s'établissant à 60% de cette valeur ;
- Compte tenu de l'estimation des besoins sur une période de 2 ans renouvelable deux fois 1 an (accord-cadre mono attributaire), une consultation en vue du recrutement d'un prestataire dans le cadre d'un marché public de services a été lancée sur la plateforme « achatpublic.com » le 7 juillet 2023. Une annonce a par ailleurs été publiée le 13 juillet 2023 dans le journal d'annonces légales « l'Est Républicain » ;
- La date limite de réception des offres était fixée au lundi 11 septembre 2023 à 17 h ;
- L'ouverture des plis a été réalisée le mercredi 13 septembre 2023 ;
- Trois offres ont été déposées dans les délais impartis, par ordre de dépôt : 1 - « EDENRED France SAS » ; 2 - « UP COOP » ; 3 - « SAS OPEN! » ;

Communauté de Communes du Plateau du Russey

17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

03 81 43 74 17 - courriel : cocomdurussey@wanadoo.fr

PREFECTURE DU DOUBS

Date de reception de l'AR: 05/10/2023

025-242504355-DE_2023_019-AU

- Les offres ont été analysées au travers des critères suivants :
 - 1 - Valeur technique (60 points) ;
 - 2 - Valeur prix (30 points) ;
 - 3 - Délais (10 points).
- L'offre de la société « SAS OPEN! » a été classée au rang 1 avec une note globale de 91 points (valeur technique : 55 points ; valeur prix : 26 points ; délais : 10 points) ; l'offre émanant de la société « EDENRED France SAS » a été classée au rang 2 (note globale : 85.5 points) ; l'offre de la société « UP COOP » a été classée au rang 3 avec une note globale de 84 points ;
- Suite à l'analyse des offres, le Président accepte de signer l'Acte d'Engagement et ses annexes avec la société « SAS OPEN! ».

Fait au Russey, le 04/10/2023,

Le Président,
Gilles ROBERT.

